

MARDI LE 22 OCTOBRE 2019.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à l'endroit habituel des sessions du conseil, lundi le 22 octobre 2019 à 19h00 afin de prendre en considération le sujet suivant à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur la journée du registre au règlement 291-19
3. Contrat pour les ordures ménagères : acceptation de la soumission.
4. Coordinatrice de la bibliothèque municipale.
5. Période de questions.
6. Clôture de la séance.

L'assemblée est présidée par son honneur la Mairesse Madame Barbara Paillé, sont aussi présents, les membres du conseil suivants :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6 Absent

Tous membres du conseil étant tous présents et formant quorum renonce à l'avis de convocation. Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation déposé à chaque membre du Conseil.

Est aussi présent monsieur Jean Charland, directeur général et Madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe.

226-10-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

227-10-19

RAPPORT SUR LA JOURNÉE DU REGISTRE AU RÈGLEMENT 291-19

Le secrétaire-trésorier et directeur général dépose à la table du conseil le rapport sur la journée du registre au règlement 291-19 qui s'est déroulée mardi le 22 octobre 2019 de 9h00 à 19h00. Aucune personne ne s'est présentée pour la signature du registre. Le règlement 291-19 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport et accepte celui-ci.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

228-10-19

CONTRAT POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES : ACCEPTATION DE LA SOUMISSION. COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ORDURES) – OCTROI DE CONTRAT

Considérant que les municipalités de Saint-Justin, Sainte-Angèle, Saint-Léon, Sainte-Ursule et Saint-Édouard-de-Maskinongé se sont regroupées pour le contrat de la collecte et le transport des matières résiduelles (ordures) ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Justin a été déléguée en tant que Municipalité responsable, pour et au nom des municipalités participantes mentionnées ci-haut ;

Considérant que le contrat actuel de la collecte et le transport des matières résiduelles (ordures) se termine le 31 décembre 2019 ;

Considérant l'appel d'offres public parut sur le système électronique appelé SEAO ainsi que dans le quotidien Le Nouvelliste ;

Considérant les soumissions ouvertes jeudi 10 octobre 2019 à 11h01 au bureau municipal de Saint-Justin ;

Nom de l'entrepreneur : SERVICES SANITAIRES ASSELIN INC.

TOTAL POUR 2 ANS :	<u>267 633.20\$</u>	TOTAL POUR 3 ANS :	<u>400 371.60\$</u>
2020		2020	
Montant avant taxes	<u>133 696.80\$</u>	Montant avant taxes	<u>133 217.60\$</u>
2021		2021	
Montant avant taxes	<u>133 696.80\$</u>	Montant avant taxes	<u>133 457.20\$</u>
		2022	
		Montant avant taxes	<u>133 696.80\$</u>

Nom de l'entrepreneur : SERVICE CITÉ PROPRE INC.

TOTAL POUR 2 ANS :	<u>312 025.74\$</u>	TOTAL POUR 3 ANS :	<u>468 053.91\$</u>
2020		2020	
Montant avant taxes	<u>154 468.10\$</u>	Montant avant taxes	<u>152 938.80\$</u>
2021		2021	
Montant avant taxes	<u>157 557.55\$</u>	Montant avant taxes	<u>155 997.58\$</u>
		2022	
		Montant avant taxes	<u>159 117.53\$</u>

Nom de l'entrepreneur : EXCAVATION R.M.G INC.

TOTAL POUR 2 ANS :	<u>478 886.40\$</u>	TOTAL POUR 3 ANS :	<u>842 041.92\$</u>
2020		2020	
Montant avant taxes	<u>199 536.00\$</u>	Montant avant taxes	<u>199 536.00\$</u>
2021		2021	
Montant avant taxes	<u>279 350.40\$</u>	Montant avant taxes	<u>279 350.40\$</u>
		2022	
		Montant avant taxes	<u>363 155.52\$</u>

Considérant que la Municipalité a reçu trois soumissionnaires, ici-bas mentionnés dans le tableau de l'ouverture de soumissions ;

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS
COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(ORDURES)**

Personnes présentes lors de l'ouverture

François Gagnon, maire de Saint-Justin
André Clément, conseiller municipal Saint-Justin
Raymond Mélançon, Excavation R.M.G
Caroline Dionne, dg municipalité Ste-Ursule
Réjean Carle, maire de Ste-Ursule
Marilou Charest, Service Cité propre

Ouverture:

Soumissions sont ouvertes par Mme Karine Trahan, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Justin le jeudi 10 octobre 2019 à 11h01, au bureau municipal de Saint-Justin.

L'analyse des soumissions confirme que « Services Sanitaires Asselin inc.» dont le siège social est situé au 101, rang Ste-Marie à St-Félix De Valois, est le plus bas soumissionnaire conforme à 267 633.20\$ avant taxes pour 2 ans et à 400 371.60\$ avant taxes pour 3 ans.

Pour ces motifs, il est proposé par, Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long rédigé ;

- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte la soumission de Services Sanitaires Asselin Inc. dont le siège social est situé au 101, rang Ste-Marie à St-Félix De Valois, étant le plus bas soumissionnaire conforme à 400 371.60 \$ (taxes en sus) pour un contrat d'une durée de trois ans débutant le 1er janvier 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

229-10-19

COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Ladouceur appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte cet item à la séance du mois de novembre 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTION.

230-10-19

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h10.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.